



Assemblée générale, communiqué de presse

L'association des usagers du port de St Vaast, après compte rendu du Conseil Portuaire tenu le 23/11/2017 fait par le Président, croit nécessaire de rendre publiques les informations suivantes :

- les sommes importantes du port de St Vaast soustraites par la SPL, problème que nous avons soulevé lors du Conseil Portuaire de Juin, n'ont pas été restituées.
- Le projet de concession qui a été proposé à notre avis, sans concertation préalable, incomplet, trop peu clair, trop contraire à la réglementation portuaire en vigueur, a été rejeté par les 4 représentants des plaisanciers.
- Ce projet prévoit l'extension de l'autorité portuaire aux.....terrasses du quai Vauban et à la place Belle Isle, soit la moitié du marché hebdomadaire de la ville, avec une mise en place de redevances.
- La concertation et l'information des usagers sont, dans la gestion de la SPL, une chimère. Les documents dont nous avons demandé communication pour ce conseil nous ont été refusés. Nous avons saisi la CADA, Commission d'Accès aux Documents Administratifs, pour obtenir les informations pourtant prévues par les textes.
- Nous écrivons au Président du Conseil Général, collectivité qui a créé la SPL, qui est le principal actionnaire, pour lui demander de faire en sorte que cette entreprise revienne à une pratique normale et légale, tant dans sa gestion financière et comptable que dans sa relation avec les usagers.
- Pour cela, le report d'un an de cette nouvelle concession, que les ports patrimoniaux ont obtenu pour des raisons comparables, est indispensable.
- Nos propos, identiques à ceux exprimés par nos représentants en Conseil Portuaire, sont d'inviter le Département et la SPL de profiter de ce report pour s'engager sur une démarche de concertation, avec l'ensemble des parties prenantes, pour élaborer un contrat de programme portant sur l'entretien des ports, les actions de développement, les rôles et interfaces avec les associations
- Ce contrat de programme doit faire l'objet de modifications ou d'annexes à ce projet soit par port, soit par type de port, soit par façade
- Nous demandons que les services du Département avec la SPL proposent un calendrier de réunions de travail aux représentants des usagers des différents Conseils Portuaires des ports sous, ou amenés à passer sous gestion SPL

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

